



Comité des Fêtes COMBOURG

REGLEMENT DE LA BRADERIE DE COMBOURG

Une braderie c'est avant tout le respect des autres, en particulier des riverains, des commerçants mais également des organisateurs.

Les exposants s'engagent à respecter, scrupuleusement, le présent règlement

La braderie de Combourg est ouverte aux particuliers et aux commerçants de la Commune. Tout autre professionnel, en dehors des métiers de restauration ambulante, n'est pas admis à cette manifestation. Il en est de même de toute organisation à caractère religieux, politique ou sectaire.

EMPLACEMENT ou INSTALLATION SANS RESERVATION PREALABLE

Généralités

1. La braderie dure 1 journée, qui cette année est prévue le **28 juillet 2016**
2. Les horaires : **6H00** le matin, fin de la manifestation **18H00**.
3. **Circulation interdite** entre **8H00** et **18H00** dans la zone de la Braderie

Les véhicules devront être stationnés sur les parkings situés à proximité (Parking des Champs ou du Linon) ou rues non utilisées par la braderie, et en **aucun cas** dans la zone de déballage (**il n'y aura aucune tolérance sur le sujet**) et ce :

1. Pour permettre une circulation aisée des services de secours en cas de nécessité
2. Pour éviter d'occuper un espace pouvant être utilisé par un autre exposant
3. Le non-respect de cette disposition entrainera une pénalité de **50 €**.

*Les exposants s'engagent donc à libérer les rues de la braderie de leur véhicule pour **08h00**
Le soir de la braderie les rues seront ré-ouvertes à la circulation dès **18H00***

Périmètre de la braderie

Le périmètre de la braderie est fixé par la Mairie.

Rue de la Mairie, Place Piquette, Place Albert Parent, Rue Chateaubriand, Rue Notre Dame, Rue des sports, Rue des Princes, Place Chateaubriand, Chaussée Durfort (devant l'étang).

Aucun déballage ne sera possible en dehors de la zone délimitée par la Mairie, même à proximité de celle-ci, et ce pour des raisons évidentes de sécurité. Les forces de l'ordre en cas de non-respect de cette règle seront chargées de l'évacuation.

Emplacements

La braderie de Combourg est sans réservation et les emplacements sont libres. Des zones sont cependant délimitées et concernent :

Les commerçants, lesquels sont prioritaires pour occuper l'espace devant leur magasin. Le commerçant devra délimiter au sol la zone souhaitée la veille par tout moyen visible, pour informer les autres exposants.

Tarifs et tailles des emplacements

Tarifs

1. Participants autres que les enfants : 2 € le Mètre linéaire.

Taille des emplacements

1. Les commerces peuvent disposer d'un emplacement devant leur vitrine de la longueur de celle-ci
2. Les autres exposants, la longueur maximale autorisée : **12 mètres**

Autres Engagements des Exposants

1. Les exposants devront laisser un espace de 3 m au milieu de la chaussée pour la circulation des véhicules de secours. Il est donc interdit de déballer au centre de la rue.
2. Les exposants devront laisser un espace d'au moins 1 m minimum de la façade pour la circulation, devant toute porte d'habitation et devra laisser libre l'accès aux commerces.
3. Les exposants devront respecter les normes d'hygiène et devront laisser parfaitement propre l'espace occupé (retrait des produits invendus, des emballages de toutes natures y compris de restauration).
4. Aucune installation ne doit endommager le domaine public ou privé.
5. Sur le plan matériel, aucune infrastructure n'est fournie. (Tente, table, bancs, eau, électricité, etc.).

Sanctions

Tout participant ne respectant pas le règlement et/ou adoptant un comportement susceptible de perturber le bon déroulement et l'organisation de la manifestation sera exclu de la braderie.